

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 décembre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-001-11197/21/CM**

### **■ Organisation de Repertoires à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux**

**11851**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié la filière des Industries créatives, dont le cinéma et l'audiovisuel, comme une filière stratégique dans le cadre de son Agenda du Développement Économique approuvé par la délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017.

En effet, le territoire de la Métropole est de plus en plus attractif, car il dispose d'équipements structurants et innovants et propose une variété de décors qui le rendent incontournable. Il accueille en moyenne 650 productions par an, représentant plus de 1 700 journées de tournage. Aussi, la filière cinéma, audiovisuel, animation et web création est porteuse de fortes retombées économiques et touristiques et représente un potentiel important en termes d'emplois avec plus de 1 500 professionnels.

Depuis plusieurs années, le Pays de Martigues s'est engagé dans le développement de la filière cinéma, audiovisuel, animation et web création. Il est doté de nombreux atouts qui participent à la construction de la filière et complètent l'offre proposée sur l'ensemble du territoire métropolitain : un des plus grands complexes de production de France (Provence Studios installé à Martigues), un studio de production virtuelle (The Next Stage), un plateau de tournage en décors naturels (Camping Paradis), un pôle multimédias d'information - télévision locale, web et radio (Maritima Médias).

Il est également pourvu d'un tissu actif de TPE/PME spécialisées, notamment dans les métiers de l'image et du son, dans la location de matériel (stations de montage, décors, mobiliers, accessoires) et de prestations de services (production, post production, postsynchronisation, motion capture, communication, sécurité, VFX - effets spéciaux, transport, prises de vue aériennes).

La diversité des paysages, entre nature et industrie, terre et eau, sites historiques et architecture contemporaine, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics, la proximité des infrastructures de transport, font du Pays de Martigues un territoire reconnu par les professionnels de la filière. Il accueille près de 130 tournages par an, dont des longs métrages comme Overdrive, Gaston Lagaffe, Les Déguns, Vagabondes, Bac Nord, Titane, Les volets verts ou YSAD, mais aussi des séries comme Camping Paradis, La Stagiaire, Léo Mattei brigade des mineurs, Plus belle la vie et dernièrement Une si longue nuit, Léa ou Serpent Queen.

Le territoire métropolitain se mobilise aussi sur différents événements comme le Festival de Cannes, le MIPCOM ou Cannes Séries, le Salon des lieux de tournages à Paris, le Web Fest et le FID à Marseille ou le SMR13 à Saint-Mitre-les-Remparts. Autant d'occasions de promouvoir le territoire et de développer le réseau de professionnels intéressés à venir découvrir les ressources, décors et savoir-faire de la Métropole.

Enfin, en 2018 le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'une intervention métropolitaine, complémentaire à celle de la Région, en matière de soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues souhaite poursuivre et compléter l'action engagée dans ce domaine, en organisant une ou plusieurs opérations de promotion et d'accueil dits « Repertoires » à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux.

Un Repertoire se caractérise par un focus sur les décors, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des moments avec des personnalités du territoire et des

rencontres avec les professionnels de l'écosystème (corporations, productions, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées). L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques en Région et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques, dont les studios, installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Afin de mener à bien ces opérations de promotion et faire connaître le territoire métropolitain en tant que « Terre de création et de tournage », le Pays de Martigues prévoit d'accueillir des professionnels dans le cadre d'une ou deux opérations, d'une durée de 2 à 3 jours chacune au printemps et/ou à l'automne 2022. Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) et des partenariats engagés pour organiser les opérations. Il sera d'au maximum 6 000 euros.

Les professionnels participant au Répertoire seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement en Pays de Martigues. Ils auront soit engagé une démarche auprès de la Mission Cinéma et Audiovisuel, soit été recommandés par des professionnels du réseau qui participent activement au développement de la filière sur le territoire. Des entretiens seront réalisés par la Mission Cinéma et Audiovisuel afin de qualifier les besoins des professionnels et juger de l'opportunité de les faire participer au Répertoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Conseil de la Métropole approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

#### **Où il le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le Conseil de Territoire du Pays de Martigues souhaite organiser une ou deux opérations de promotion et d'accueil VIP, dits « Répertoire », à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux d'une durée de 2 à 3 jours chacune au printemps et/ou à l'automne 2022 ;
- Que l'objectif d'un Répertoire est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image.
- Que les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour

des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) et des partenariats engagés pour organiser les opérations. Il sera d'au maximum 6 000 euros ;

- Que les professionnels participant au Repertour seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement en Pays de Martigues. Ils auront soit engagé une démarche auprès de la Mission Cinéma et Audiovisuel, soit été recommandés par des professionnels du réseau qui participent activement au développement de la filière sur le territoire.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée l'organisation d'un « Repertour » au printemps et/ou d'un autre à l'automne 2022, dans l'objectif d'une part de faire connaître le territoire métropolitain en tant que « Terre de création et de tournage » et d'autre part d'assurer la promotion de la filière cinéma et audiovisuel au niveau national.

### **Article 2 :**

Est autorisée la prise en charge des frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) et des partenariats engagés pour organiser les opérations avec un maximum 6 000 euros.

### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial du territoire du Pays de Martigues 2022, en section fonctionnement 62, nature 6185, sous politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON